Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260605-2026823-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

COTES D'ARMOR

SEANCE DU 5 JUIN 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

29 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (15) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, PRIGENT Yves, LORGERE Noëlle, THORAVAL Géraldine, HAMELIN-PAILLARD Laëtitia, CHERITEL Morgane, DANIEL Aurélie, YAUDET Justin, BENECH Thomas, MONFORT Alain-Yves, MINTER Denis.

A été nommée secrétaire de séance : Mme DANIEL Aurélie

Objet de la Délibération

2026.23

AVANCEMENT DE GRADE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme LE BLOAS, adjointe en charge du personnel, informe le conseil municipal que trois agents (2 adjoints techniques et un agent de maîtrise) peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'ancienneté.

Il est proposé au conseil municipal :

- La création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (1 à temps complet et l'autre à temps non complet - DHS : 33H) et la création d'un poste d'agent de maîtrise principal.
- La suppression des anciens postes occupés par les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de :

- **Créer** 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (1 à temps complet et l'autre à temps non complet - DHS : 33H) et la création d'un poste d'agent de maîtrise principal.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260605-2026823-DE

- **Supprimer** le poste d'adjoint technique à temps complet et le poste d'agent de maîtrise à compter du 1er Juillet 2026 et le poste d'adjoint technique à temps non complet (DHS : 33H) à compter du 1er Août 2026.
- **Promouvoir** les agents concernés par l'avancement :
  - au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 1er Juillet 2026
  - au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe
    - Agent à temps complet à compter du 1er Juillet 2026
    - Agent à temps non complet (DHS : 33H) à compter du 1er Août 2026
- Modifier le tableau des effectifs (modifications en rouge)

EFFECTIF	GRADE	CADRE D'EMPLOI	DHS
1 ~~1~~	Adjoint technique principal de 2ème classe ~~Adjoint technique~~	Adjoint technique ~~Adjoint technique~~	TC 35 H ~~TC 35H~~
1 ~~1~~	Adjoint technique principal de 2ème classe ~~Adjoint technique~~ **(suppression au 1/08/2026)**	Adjoint technique ~~Adjoint technique~~	TNC 33 H ~~TNC 33H~~
1	Adjoint technique	Adjoint technique	TNC 28H30
1	Adjoint technique	Adjoint technique	TNC 28H
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique	TNC 30H
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique	TC 35 H
1 ~~1~~	Agent de maitrise principal ~~Agent de maitrise~~	Agent de maitrise ~~Agent de maitrise~~	TC 35 H ~~TC 35H~~
1	Adjoint administratif	Adjoint administratif	TC 35 H
1	Rédacteur (SGM)	Rédacteur	TC 35 H

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGUNC * 22 - Côtes d'Armor *

Le secrétaire de séance,